

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 30 octobre 2018

TOUS ENSEMBLE CONTRE LA DENGUE : Fête de la Toussaint : évitons les moustiques dans les cimetières

Si la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire a permis jusqu'à présent de limiter l'ampleur de l'épidémie (6 644 cas de dengue confirmés depuis le début de l'année), la persistance du virus et sa dispersion géographique laissent toujours craindre une résurgence épidémique avec l'arrivée de la saison des pluies. A l'occasion de la fête de la Toussaint, les réunionnais sont appelés à rester vigilants dans les cimetières, en remplaçant l'eau des vases par du sable humide et en retirant les coupelles sous les fleurs en pot. Ces recommandations valent bien sûr également au quotidien dans les cours et jardins des particuliers.

Les cimetières, des lieux propices au développement des moustiques

Les cimetières, des lieux propices au développement des moustiques (eau stagnante dans les vases et pots de fleurs), connaissent chaque année une forte fréquentation à la Toussaint. Si des mesures adaptées de prévention, de surveillance et d'entretien ne sont pas mises en œuvre, ils risquent de devenir des foyers importants de prolifération de moustiques.

Aussi, en complément des actions de salubrité publique déjà engagées sur le territoire, les autorités publiques souhaitent sensibiliser la population sur l'importance d'utiliser du sable humide dans les récipients à fleurs, et d'éviter les coupelles sous les fleurs en pot.

Ce sont ces gestes menés par tous, qui permettront de limiter la prolifération du virus de la dengue sur l'île, et notamment en cette saison où les conditions météorologiques sont de plus en plus favorables au développement des moustiques.

Pour la Fête de la Toussaint, des affiches seront apposées dans les cimetières pour rappeler les bons gestes à adopter.



Rappel des gestes à adopter dans les cimetières

- Si vous utilisez des fleurs coupées :
Remplacez l'eau des vases par du sable humide à ras bord du récipient
Pour information : les services communaux mettent du sable à disposition dans les cimetières.
- Si vous utilisez des plantes en pot :
Retirez les coupelles



Situation épidémiologique au 30 octobre 2018 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 15 au 21 octobre, **8 cas de dengue ont été confirmés.**

Les cas diagnostiqués sont répartis dans les zones suivantes :

- => **Dans l'ouest** : La Possession (1 cas), Le Guillaume (1 cas), La Saline (1 cas)
- => **Dans le sud** : Rivière Saint-Louis (2 cas), Le Tampon (1 cas), et Saint-Pierre (1 cas)
- => **Dans le nord** : Sainte-Clotilde (1 cas)

Au total depuis le début de l'année 2018, on enregistre :

- **144 hospitalisations** pour dengue
- **454 passages aux urgences**
- **5 décès**, dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue
- Plus de **24 000** personnes ont consulté leur médecin traitant pour des symptômes évoquant la dengue.



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

